



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Andersen (Danemark)	1
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	5
Discours de sir Seewoosagur Ramgoolam (Maurice) ...	13
Discours de M. Moore (Ghana)	15

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. ANDERSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux de vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée avec tact et impartialité et nous vous offrons notre concours plein et entier. Nous sommes heureux de l'honneur que votre élection confère à votre pays, la Pologne, qui a un passé honorable dans la cause du désarmement et de la détente européenne. C'est un pays avec lequel le Danemark entretient des rapports de bon voisinage par-dessus la Baltique.

2. Permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général qui occupe des fonctions aussi importantes que difficiles. Il peut compter sur notre entière coopération et notre appui dans sa tâche si ardue. Nous sommes heureux de le voir décidé à défendre les principes d'objectivité et d'intégrité que lui ont transmis ses prédécesseurs.

3. C'est un triste paradoxe de notre temps que le besoin généralement reconnu d'une coopération accrue et plus étroite va de pair avec un constant égoïsme national. Ce conflit entre les véritables besoins du monde moderne, besoins de règles de conduite globales pour des Etats souverains qui respectent néanmoins leur identité individuelle, et le sentiment obstiné d'autarcie illustre le dilemme des Nations Unies.

4. Le choix devient de plus en plus clair : ou bien nous décidons de coopérer globalement pour régler de manière constructive et impartiale nos innombrables problèmes, ou bien nous laissons échapper l'occasion de mettre au point une société internationale ordonnée. Le choix semblerait

facile, mais il suppose que nous soyons disposés à laisser de côté les notions anciennes et désuètes en faveur d'une société humaine dans le cadre d'une organisation universelle et impartiale.

5. L'année écoulée a eu certains aspects bons et prometteurs. Dans le domaine politique, le progrès s'est manifesté surtout dans les rapports entre les grandes puissances et une détente en Europe qui se dessine de plus en plus clairement. En d'autres domaines de l'affrontement politique, la situation est plus vague. En dépit d'une participation active des Nations Unies, beaucoup trop de problèmes demeurent en dehors de ce que le Secrétaire général a qualifié d'époque de négociation, de dialogue et de contacts. Tout au long de l'année, ces derniers mois surtout, nous avons en outre été les témoins d'actes d'atrocité et de terreur aveugle qui menacent la structure même d'une communauté civilisée.

6. Dans les domaines économique, social et humanitaire, le progrès peut sembler limité et demeure, certes, insuffisant. L'Organisation fait cependant preuve d'imagination et d'élan dans ces domaines. Il ne faut pas le sous-estimer car c'est par de tels moyens qu'une communauté globale, au sens propre du terme, peut s'édifier graduellement.

7. Tout d'abord, un tournant dans les rapports Etats-Unis-Union soviétique a été atteint grâce à la réussite de la rencontre des dirigeants des deux pays au mois de mai. L'effet salutaire de cet événement sur la situation internationale est évident. Il se manifeste déjà nettement en Europe. Nous espérons et nous croyons que l'esprit d'accommodement et de coopération l'emportera.

8. Si l'on songe que, pendant plus de 20 ans, il n'y a eu pratiquement pas de contacts entre les Etats-Unis et la Chine, il est significatif qu'une base de communication directe ait été établie et qu'elle évolue. Il est possible d'espérer maintenant une amélioration de la situation internationale, notamment dans la zone du Pacifique.

9. Il est permis de supposer que nous n'avons assisté qu'au début d'une ère de négociation. Ce disant, je n'entends pas minimiser les intérêts légitimes d'importance vitale qui sont en jeu et je ne veux pas dire non plus que les problèmes soient faciles à résoudre. Mais on peut penser que les récents événements signifient que les grandes puissances ont compris que, dans les affaires internationales, rien ne vaut mieux qu'une solution concertée.

10. En Europe, la tendance à la détente et à la coopération se développe. La ratification des traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique¹

¹ Signé à Moscou le 12 août 1970.

et la Pologne² ainsi que l'Accord de Berlin conclu par les quatre puissances³ préparent le terrain à l'ouverture, cet automne, à Helsinki, de pourparlers multilatéraux qui doivent préparer la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

11. Il est trop tôt, certes, pour prévoir les résultats de cette conférence mais, de l'avis du Gouvernement danois, ce projet comporte des aspects nouveaux et de grandes possibilités. Puisque la conférence doit traiter de la sécurité et de la coopération, nous souhaitons qu'elle s'occupe également de la plus libre circulation des hommes, des idées et de l'information. Car si nous n'abordons pas ce problème d'emblée, en dernière analyse, il ne nous serait pas possible de briser les barrières artificielles qui séparent les gouvernements et les peuples.

12. Mon gouvernement espère que les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande aboutiront bientôt à un accord général qui donne satisfaction aux deux parties et prépare le terrain à un retour à la normale dans leurs rapports avec d'autres pays ainsi qu'avec notre organisation.

13. Dans d'autres parties du monde, des tendances se dessinent également vers de meilleurs rapports entre des pays que des divergences graves séparaient jusqu'à présent. L'Accord de Simla, conclu entre l'Inde et le Pakistan le 3 juillet 1972, constitue un exemple de deux gouvernements qui recherchent des solutions concertées face à des difficultés évidentes. Nous espérons qu'en dépit de complications qui se répètent l'esprit de Simla l'emportera, permettant ainsi d'améliorer la situation du sous-continent dans son ensemble et surtout dans le nouvel Etat du Bangladesh.

14. Permettez-moi de souligner à ce propos que le Danemark appuie fermement la demande d'admission du Bangladesh aux Nations Unies [A/8754]. Il est fort regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pu tomber d'accord sur une recommandation à ce sujet et nous demandons instamment au Conseil de revoir ce cas. Nous espérons qu'au cours de cette session on pourra trouver une solution qui rendra pleine justice au Bangladesh et aidera à améliorer les conditions sur le sous-continent, tout en étant favorable à notre organisation.

15. En Corée, des événements prometteurs se dessinent. Après des années de désaccords graves, dans le sillage de la guerre, les Gouvernements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée ont amorcé des contacts afin d'examiner et, nous l'espérons, de résoudre les nombreux problèmes qui les séparent. En 1971, le Gouvernement danois a appuyé l'ajournement du débat sur la question coréenne dans l'espoir qu'un dialogue pourrait s'amorcer. L'accord figurant dans le communiqué conjoint du 4 juillet dernier [A/8727, annexe I] a justifié cet espoir. Nous pensons donc que le mieux que les Nations

Unies puissent faire à ce stade pour favoriser la réunification pacifique de la Corée serait de s'abstenir de procéder à un débat acrimonieux qui ne ferait qu'entraver les efforts des Coréens eux-mêmes, lesquels essaient de trouver une solution à leurs difficultés. Le Danemark — qui entretient depuis longtemps des relations diplomatiques avec la République de Corée — prend en ce moment des mesures concrètes pour établir également des contacts avec la République populaire démocratique de Corée.

16. Encore que le progrès dans les domaines du désarmement et du contrôle des armes laisse beaucoup à désirer, l'esprit de détente se manifeste.

17. Le Danemark se félicite des accords sur la limitation des armes stratégiques déjà conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique⁴. Nous espérons que les négociations qui se poursuivent entre les deux puissances continueront à donner des résultats dans ce domaine important.

18. Quant à la question d'une interdiction totale des essais nucléaires, j'aimerais répéter que la solution des questions de vérification est essentiellement un problème de principe. Le Gouvernement danois demande instamment aux grandes puissances nucléaires de collaborer à la préparation d'un traité d'interdiction complète des essais, prenant ainsi une initiative qui démontre leur sentiment de responsabilité. Dans un proche avenir, des efforts intensifs devraient permettre d'aboutir à une interdiction totale des armes chimiques. Nous saluons les efforts déployés jusqu'ici dans ce domaine par la Conférence du Comité du désarmement et nous espérons que le Comité pourra soumettre des solutions concrètes et satisfaisantes à la prochaine session de l'Assemblée générale.

19. Le Danemark se félicite de l'idée d'une conférence mondiale du désarmement qui permet d'espérer un progrès et des résultats constructifs. De toute évidence, pour atteindre ce but la conférence doit être très bien préparée et bénéficier de l'appui très général de la communauté internationale, notamment de la part de toutes les puissances nucléaires. Nous espérons donc que l'Assemblée générale pourra prendre une décision sur les préparatifs d'une telle conférence. Mon gouvernement est disposé à participer activement à ces préparatifs.

20. J'en ai terminé à propos des tendances positives qui se font jour dans la situation internationale actuelle. S'il est juste de dire que ces éléments dominent le tableau, il y a lieu néanmoins de regretter vivement que, dans certains cas, on n'ait pas exploité à fond les possibilités de négociation.

21. Au Viet-Nam, la guerre continue de faire rage et rien ne permet d'espérer une paix prochaine. Le caractère peu concluant de près de quatre années de négociations a des conséquences tragiques pour la population du Viet-Nam, affligée depuis si longtemps. La souffrance et les pertes entraînées par la guerre et par la récente extension de celle-ci, notamment par les bombardements massifs, ont

² Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

³ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

⁴ Traité concernant la limitation des systèmes de missiles anti-missiles, Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives et Protocole à cette convention, signés à Moscou le 26 mai 1972.

profondément troublé le peuple danois. Le conflit du Viet-Nam doit être résolu par un règlement politique qui garantisse aux Vietnamiens leur droit à décider de leur avenir sans aucune espèce d'ingérence extérieure.

22. Au Proche-Orient, les efforts politiques en sont au point mort depuis longtemps et les récents et tragiques événements des jeux Olympiques ont fait naître des complications supplémentaires. Cependant, il ne faut pas que cela gêne les tentatives de relance des efforts politiques visant à une paix juste et durable conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous disons une fois de plus notre appui à la mission confiée à l'ambassadeur Jarring au titre de cette résolution et nous demandons instamment à tous les intéressés de coopérer pleinement à ces efforts.

23. Comme lors de sessions antérieures, l'Assemblée générale constate une absence presque totale de progrès pour ce qui est de la solution des graves problèmes de l'*apartheid* et du colonialisme en Afrique australe.

24. La seule exception en la matière est la Namibie, où le Secrétaire général, conformément au mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité, a établi des contacts avec les parties intéressées. Espérons que cette initiative fournira à la question de la Namibie une solution conforme au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais, à cette étape, il est encore difficile de savoir si cet espoir a des chances de se matérialiser.

25. L'an dernier, la majorité de la population rhodésienne s'est opposée à une proposition de règlement⁵ qui, estimait-on, ne répondait pas à de justes espoirs. Dans la situation actuelle, il n'est pas d'autre option que la politique des sanctions. Espérons que tous les Membres de l'Organisation seront à la hauteur de leurs obligations telles qu'elles découlent des résolutions pertinentes adoptées en la matière par le Conseil de sécurité. On peut tirer une leçon de ces événements : il faut qu'une solution de la question rhodésienne soit acceptable pour toute la population.

26. Dans la situation actuelle, nous devons aider les victimes des conflits qui découlent de la prolongation de l'*apartheid* et de la perpétuation de la domination coloniale. Cela répond aux meilleures traditions humanitaires. Le Danemark, pour sa part, a augmenté son assistance humanitaire et pédagogique au profit des peuples opprimés, dans les cas où le Conseil de sécurité a demandé cette assistance ou a affirmé qu'il y avait un cas d'oppression. Notre assistance est offerte par le truchement d'organisations internationales et par celui des mouvements de libération.

27. Un aspect particulièrement inquiétant de la situation internationale actuelle, c'est la menace qui pèse sur les droits et la sécurité des particuliers, menace qui découle de la vague toujours plus forte de terrorisme et d'actes insensés de violence. Ces actes mettent en danger les fondements mêmes sur lesquels reposent les relations amicales et

pacifiques entre nations. Il faut que la coopération internationale renverse l'actuelle tendance au terrorisme; il faut que toutes les nations reconnaissent leur responsabilité à ce propos. Le Gouvernement danois est prêt à participer à des efforts réalistes tendant à éliminer cette menace pour l'humanité.

28. Les mesures pratiques les plus immédiates consisteraient à sauvegarder la sécurité de l'aviation civile. Dans ce domaine, on a déjà établi une base juridique pour des contre-mesures et j'appuie pleinement l'appel du Secrétaire général en vue de la ratification par tous les pays des trois conventions internationales déjà existantes en ce qui concerne les crimes contre l'aviation civile.

29. Il est particulièrement déplorable que des Etats violent les droits des individus à la sécurité. Nous avons, cette année, assisté au massacre de groupes entiers de personnes. Nous avons assisté à l'expulsion arbitraire de leur pays de résidence d'un grand nombre de personnes. Nous déplorons aussi les limitations rigides imposées au droit d'une personne à quitter son pays pour des raisons légitimes. Il faut que tous les pays adhèrent aux divers instruments touchant les droits de l'homme adoptés par les Nations Unies et les respectent.

30. Qu'il me soit permis maintenant de faire quelques observations au sujet du rôle des Nations Unies dans l'encouragement au progrès économique et social. Par rapport aux idéaux élevés qui ont marqué le commencement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, le progrès réalisé dans le domaine économique et social ne saurait manquer d'être considéré comme terriblement insuffisant par des millions d'êtres qui continuent de souffrir de sous-alimentation, de sous-emploi et du manque d'enseignement.

31. Toutefois, au cours des années, notre connaissance de la nature complexe du développement s'est accrue et de plus nombreux aspects du processus de développement ont été inclus dans la coopération internationale pour le progrès économique et social qui s'est établie sous les auspices des Nations Unies. Au cours de l'année 1972, deux grandes conférences internationales ont témoigné de cette coopération internationale accrue, la troisième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement [CNUCED], à Santiago en avril et mai 1972, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm en juin.

32. Si l'on songe que les mois qui ont précédé la session de la CNUCED ont connu la crise la plus aiguë dans les relations monétaires et commerciales internationales depuis la seconde guerre mondiale, les résultats de cette conférence, de l'avis du Gouvernement danois, ne sont pas dénués d'importance. Ainsi, un accord s'est fait sur le principe d'une participation pleine et entière des pays en voie de développement au processus de décision du système monétaire international, de même que sur le principe de la participation de tous les pays en voie de développement aux futures conférences multilatérales commerciales sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Un autre aspect important de ce qui a été réalisé à la session de la CNUCED réside dans la manifestation de

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.

solidarité mondiale avec les pays les moins développés parmi les nations en voie de développement. Nous sommes heureux de constater que des mesures ont déjà été prises pour suivre les recommandations de la CNUCED dans ce domaine.

33. Pour sa part, la Conférence de Stockholm nous a rendus plus conscients des limites à la croissance et du besoin d'améliorer et de protéger le milieu humain pour sauvegarder la qualité de la vie. Encore que les idées quant à la nature et à l'urgence de ces problèmes aient différé d'un groupe de pays à l'autre, la Conférence est parvenue à d'importantes recommandations en vue de futurs efforts collectifs. Nous escomptons que l'Assemblée générale où se trouvent réunis tous les Membres des Nations Unies approuvera le rapport de la Conférence⁶ sans troubler l'équilibre délicat établi à Stockholm. Les problèmes dont ont traité ces deux conférences, encore que d'une importance suprême, ne constituent néanmoins que des aspects de la tâche d'ensemble qui s'offre à nous dans le domaine économique et social.

34. A l'intérieur de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, la coopération internationale vise à résoudre toute une série de problèmes d'importance vitale tels que la croissance démographique, l'urbanisation, l'industrialisation, la sécurité sociale, l'emploi, la nutrition et la santé. L'évolution constante des connaissances humaines crée de nouveaux problèmes, de nouvelles exigences. Il appartient au Conseil économique et social d'analyser ces tendances, de proposer de nouvelles voies de coopération, tout en assurant la cohésion des politiques et la coordination du travail. Nous appuyons les mesures adoptées au cours de l'année dernière pour que le Conseil soit plus à même d'aider les pays en voie de développement dans leur lutte pour s'assurer le progrès économique et social et en vue d'une coopération scientifique et technique entre tous les Etats Membres. Le Gouvernement danois continue d'accorder beaucoup d'importance au rôle de l'ONU et des organisations apparentées dans le domaine de l'aide au développement. Nous avons l'espoir que les pays développés reconnaîtront de plus en plus les avantages particuliers qu'il y a pour le monde en voie de développement à adopter des programmes multilatéraux de cette nature. Ainsi que l'énonce la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], l'objet du développement doit être d'améliorer constamment le bien-être de l'homme. Mon pays escompte que les Nations Unies joueront un rôle toujours plus important dans les efforts communs en vue d'atteindre ce but.

35. Je me crois tenu de faire ici une observation quelque peu décourageante au sujet de notre organisation. Malgré l'importance qu'accordent les Etats Membres au bon fonctionnement des Nations Unies, il n'a pas été encore possible de trouver une solution à la crise financière de l'Organisation. Il incombe à tous les Etats Membres de trouver une solution rapide à ce problème, et les incidences

financières ne devraient pas constituer un obstacle majeur à une telle solution. Certains pays, dont le Danemark, ont déjà fait, depuis des années, des contributions financières volontaires. Il semble que les efforts déterminés de tous les Etats Membres de l'Organisation s'imposent depuis longtemps. Nous espérons donc que le Comité spécial chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies présentera une proposition sur ce point à la présente session de l'Assemblée générale et nous le demandons. La solution des problèmes financiers constitue l'une des conditions préalables à une Organisation des Nations Unies meilleure et plus efficace. Mais ce n'est pas le seul problème, ce n'est même pas le plus important. Si nous voulons atteindre les objectifs de la Charte, il faut que les Etats Membres adaptent leur politique et leur comportement aux principes de la Charte et soient disposés à coopérer pleinement à leur application. Dès lors, c'est la seule requête valable pour renforcer les Nations Unies dans l'intérêt de la communauté internationale, il s'agit d'une volonté politique, d'une vision politique de la part de tous les Etats Membres.

36. C'est de propos délibéré que j'ai laissé pour la fin de ma déclaration l'expression de la préoccupation profonde du Gouvernement danois en ce moment : l'entrée du Danemark dans les Communautés européennes. Le Gouvernement danois a signé l'accord d'accession aux communautés européennes⁷. Le Parlement danois a adopté cet accord à une majorité écrasante. La décision définitive sera prise au cours d'un référendum prévu pour le 2 octobre, lundi prochain. Mon gouvernement escompte que le peuple danois assurera l'entrée du Danemark dans les Communautés européennes à compter du début de 1973. La ferme position du Gouvernement danois en la matière s'explique par des raisons tant politiques qu'économiques de grande importance. Sur le plan politique, après des siècles de rivalité, d'instabilité, de tension politique, et même quelquefois de guerre, les pays européens sont convenus de coopérer pour éviter ainsi tout renouvellement de ce regrettable état de choses. Le Gouvernement danois s'attend à jouer un rôle positif dans une telle coopération, rôle qui, à notre avis, devrait porter sur les problèmes d'intérêt immédiat pour les pays européens en évitant la redite de discussions qui pourraient plus normalement se dérouler ailleurs, par exemple aux Nations Unies.

37. Sur le plan économique, l'entrée dans la Communauté européenne représentera une source de progrès et une augmentation de la production, ce qui n'est pas une fin en soi, mais une condition à la poursuite d'une politique de réformes destinée à assurer de meilleures conditions à la population danoise tout entière. En améliorant les conditions économiques et politiques en Europe, la coopération dans les Communautés européennes élargies constituera un élément favorable pour la communauté internationale dans son ensemble. Ce sera une source de plus grande stabilité dans le domaine monétaire, d'augmentation du commerce mondial et une aide accrue aux pays en voie de développement. Par conséquent, je ne vois pas dans le "oui" que

⁶ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14).

⁷ Traité relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume de Danemark . . . signé à Bruxelles le 22 janvier 1972.

j'attends de la population danoise lundi prochain seulement une contribution à la coopération régionale; je vois ce "oui" dans le contexte plus large de la coopération internationale.

38. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection au poste important de président de la plus haute tribune politique internationale, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. L'unanimité qui s'est manifestée à l'occasion de votre élection constitue l'expression de l'estime que les Etats Membres des Nations Unies portent à la politique pacifique de la République populaire de Pologne et à vous-même.

39. Nous félicitons également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Waldheim. Voilà moins d'un an qu'il occupe le poste de plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, mais il a déjà démontré son désir de contribuer à accroître le rôle de l'ONU en ce qui concerne le maintien et le renforcement de la paix, et à élargir les activités de l'Organisation qui visent à l'exécution de cette tâche essentielle prévue par la Charte des Nations Unies.

40. Il est logique et normal que les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies commencent par un débat de politique générale. A cette occasion, les représentants des Etats Membres de l'Organisation exposent leurs vues sur les principaux événements internationaux; ils examinent, dans l'optique des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le bilan des activités de l'Organisation depuis la session précédente et fixent certaines tâches pour l'avenir. L'impulsion politique que les Nations Unies reçoivent au cours de la discussion générale favorise l'examen ultérieur des questions inscrites à l'ordre du jour.

41. L'année dernière déjà, on a observé lors de la session de l'Assemblée générale de nouvelles tendances dans les relations entre les Etats, tendances qui vont au devant des aspirations des peuples à une paix durable sur la terre. Il y a maintenant tout lieu de dire que ces tendances se renforcent bien que les forces qui s'opposent à la détente dans le monde n'aient pas encore cessé leurs activités.

42. Dans la situation qui est en train de se créer, l'Organisation des Nations Unies doit faire de nouveaux efforts pour contribuer au règlement des graves problèmes internationaux. En tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, l'Union soviétique continuera d'apporter sa contribution à la lutte pour la paix et à la transformation des Nations Unies en un instrument de paix encore plus efficace.

43. L'Etat soviétique célébrera prochainement son cinquantième en tant qu'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le concept léniniste de l'unité étatique des peuples de l'Union soviétique contient un potentiel de paix considérable. Un profond attachement à la paix est organiquement inhérent à l'union volontaire des républiques socialistes égales en droits qui ont joint leurs efforts en une œuvre créatrice pour le bien de leurs peuples, tandis que les

guerres de conquête et l'asservissement des autres peuples lui sont entièrement étrangers.

44. Pour l'Union soviétique, la politique de paix est sur le plan des relations internationales le reflet même de sa nature sociale. Dans les décisions du XXIVème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, notre pays a lancé un programme de paix et de coopération internationale qui exprime, comme cela est d'ailleurs universellement reconnu, non pas les intérêts étroits d'un Etat ou d'un groupe d'Etats mais les aspirations de tous les peuples, de l'humanité tout entière. Chaque étape de sa mise en œuvre exerce une influence positive sur le développement du monde entier.

45. "Notre orientation de principe, a dit le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. L. I. Brejnev, est une défense active de la paix, de la liberté et de la sécurité des peuples. Nous la poursuivons avec nos amis et alliés en coordonnant notre action sur la scène internationale."

46. Si une agression se déclenche, l'Union soviétique se trouve toujours du côté de la victime. Si nos alliés et amis sont en difficulté, nous leur venons toujours en aide. Lorsque nous signons des traités, nous les mettons en œuvre et nous nous acquittons de nos engagements.

47. Les changements positifs auxquels nous assistons actuellement dans le monde traduisent dans la réalité les objectifs pour lesquels l'Union soviétique et tous les pays de la communauté socialiste luttent inlassablement depuis de nombreuses années. De concert avec nos alliés et amis, nous poursuivrons la lutte pour la paix, la liberté et le progrès des peuples.

48. En menant systématiquement une politique de paix, l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste ne briguent pas le monopole dans ce domaine. Dans l'intérêt de la paix, nous sommes prêts à coopérer et nous coopérons avec tous les Etats qui y sont également disposés. Quel que soit leur système social, où qu'ils se trouvent dans le monde, la porte n'est fermée à aucun pays.

49. Plus les pays qui mènent une politique extérieure constructive sont nombreux, plus la contribution de chacun d'eux à la détente est considérable et plus les progrès dans les affaires internationales sont appréciables, comme le confirment les événements de ces derniers temps.

50. Dans le passé, l'après-guerre n'a jamais été qu'une trêve entre deux guerres. Dans les conditions actuelles, il existe des possibilités réelles d'une évolution radicalement différente, d'un passage à un système de paix durable, et c'est précisément pour assurer cette paix que l'Organisation des Nations Unies a été créée.

51. Pour ce faire, il faut trouver une solution aux problèmes hérités de la seconde guerre mondiale et aux particularités du développement au cours du quart de siècle qui l'a suivi. Si l'on essaie d'exprimer sous la forme la plus générale l'essence des changements en cours, on peut dire qu'elle consiste dans le fait que certains de ces problèmes

peuvent être maintenant résolus et que, pour les autres, un travail constructif a été entrepris en vue de les résoudre.

52. Les réalités territoriales qui se sont créées en Europe, où ont éclaté les deux guerres mondiales, sont en train de recevoir une reconnaissance générale consacrée par le droit international. L'entrée en vigueur des traités bien connus conclus par l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne à Moscou le 12 août 1970 et par la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne à Varsovie le 7 décembre 1970 confirme l'inviolabilité des frontières européennes, y compris la frontière entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que la frontière occidentale de la Pologne.

53. La conclusion d'un accord sur Berlin-Ouest⁸ fait disparaître une source ancienne de friction entre Etats au cœur même de l'Europe.

54. L'Europe doit être complètement débarrassée des séquelles de la guerre grâce à la normalisation des relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, comme l'exige le respect de la souveraineté et de l'indépendance de ces deux Etats, et à celle des relations entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale d'Allemagne sur la base de la reconnaissance de la nullité *ab initio* de l'Accord de Munich. On sait que des pourparlers à ce sujet sont en cours, et nous voudrions exprimer l'espoir qu'ils aboutiront.

55. Des conversations doivent être engagées en vue de la conclusion entre l'Union soviétique et le Japon d'un traité de paix qui aiderait à tirer un trait final sur la seconde guerre mondiale en Asie et à assurer sur ce continent également une base solide de paix et de coopération. Pour notre part, nous ferons des efforts pour assurer le succès de ces conversations, mais il va sans dire que l'autre partie doit être animée de la même volonté.

56. A la notion de "guerre froide" est venue se substituer d'une manière générale l'idée qu'en ce siècle nucléaire les relations entre Etats aux systèmes sociaux différents ne peuvent être fondées que sur la coexistence pacifique. Cette idée est de plus en plus souvent consacrée dans des instruments internationaux ayant force obligatoire.

57. Les possibilités d'une coopération multiforme entre les différents Etats sur un pied d'égalité se multiplient, y compris dans le domaine politique.

58. Le niveau élevé de coopération atteint dans les relations entre l'Union soviétique et la France illustre d'une manière particulièrement éclatante cette tendance nouvelle. Les relations soviéto-françaises se renforcent chaque jour davantage, à notre grande satisfaction. Ces tendances se manifestent également de plus en plus dans les relations de l'Union soviétique avec un certain nombre d'autres Etats.

59. Les pourparlers soviéto-américains au sommet qui ont eu lieu à Moscou en mai dernier ont marqué le début d'une

transformation dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

60. Notre pays attache une grande importance à ses relations avec les Etats-Unis, grande puissance dotée d'un système social différent. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour développer ces relations et nous sommes certains que cela répond aux intérêts des peuples soviétique et américain, ainsi qu'aux intérêts du maintien et du renforcement de la paix internationale. Une coopération élargie entre nos deux pays commence déjà à devenir une réalité malgré les divergences politiques et idéologiques de principe qui subsistent et subsisteront entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, Etats qui appartiennent à des systèmes sociaux différents.

61. Il va sans dire que nous partons du principe qu'aucune amélioration des relations soviéto-américaines ne doit se faire aux dépens des autres Etats. C'est un principe important de notre politique auquel nous nous conformons dans nos relations avec n'importe quel pays. Nous sommes convaincus que tous les Etats du monde doivent s'inspirer de ce principe dans leurs rapports mutuels, et c'est ce critère que nous appliquons pour mesurer l'importance que revêt tel ou tel événement dans les relations entre les divers Etats.

62. Dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, les relations internationales se sont compliquées du fait de la division du monde en blocs militaires et politiques qui opposent les Etats les uns aux autres et font planer une menace constante d'affrontement militaire. Les artisans de la politique des blocs militaires, de la course aux armements et de l'intensification de la tension internationale qui ont longtemps présidé à la politique extérieure des plus grandes puissances capitalistes de l'Occident ont beaucoup fait à l'époque pour pousser le monde au seuil, combien dangereux, d'un conflit militaire. Aujourd'hui encore, nous nous heurtons à chaque pas dans les diverses régions du monde aux conséquences de cette politique.

63. Aussi, ne saurait-on attacher trop de prix aux premiers pas qui sont actuellement entrepris en vue de jeter les bases d'un système de sécurité qui serait fondé sur les efforts collectifs de tous les Etats intéressés.

64. Nous sommes à la veille de la conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération dont les préparatifs doivent très prochainement passer à la phase pratique. Cette rencontre poursuivra un objectif important : faire de l'Europe un havre de paix, modifier les relations entre les Etats du continent européen et les fonder sur la compréhension mutuelle et la confiance; pour notre part, nous sommes entièrement pour une telle politique, pour une telle orientation des affaires européennes.

65. Les pays socialistes européens ont déjà, dans la célèbre Déclaration de Prague⁹, formulé leurs propositions quant à la manière dont il faudrait édifier selon eux un système de sécurité en Europe. Beaucoup d'autres Etats ont

⁸ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

⁹ Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe, adoptée à la Conférence du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie tenue à Prague les 25 et 26 janvier 1972.

fait connaître leurs conceptions en la matière. C'est là un problème d'une importance exceptionnelle, et la conférence paneuropéenne est appelée à aider considérablement à le résoudre.

66. Nous sommes convaincus que si tous les Etats et tous les gouvernements intéressés montrent qu'ils ont le sens de leurs responsabilités, et s'ils se montrent prêts à rechercher des solutions conformes aux intérêts communs, cette conférence figurera dans les annales de notre temps comme un grand succès de la cause de la paix.

67. En Asie également, l'idée d'une sécurité répondant dans la même mesure aux intérêts de tous les Etats asiatiques commence à se faire jour. L'Union soviétique considère la question de la sécurité en Asie comme un autre problème important. Ceux qui, pour l'instant, ne pensent pas de la sorte pour telle ou telle raison devraient comprendre que les pays d'Asie ont tout autant intérêt que l'Union soviétique à ce que la paix soit consolidée dans cette zone.

68. Les progrès réalisés dans le domaine de la détente internationale sont tangibles, mais il ne se trouvera sans doute personne pour contester que, jusqu'à présent, l'on n'a fait que les premiers pas et qu'il nous reste bien davantage à accomplir. Je dirai même plus : si l'on n'avance pas, si l'on ne multiplie pas les efforts pour renforcer la détente, on risque de perdre ce qui a été acquis. L'histoire connaît des exemples semblables.

69. Parmi les problèmes qui attendent d'être réglés dans un cadre international, il en est qui touchent aux intérêts de presque tous les Etats. Si l'on s'interroge sur l'essence de tout problème qui provoque une aggravation de la situation internationale, si l'on concentre son attention sur ce qui peut directement engendrer une menace de guerre ou déclencher un conflit militaire, on ne manquera pas de conclure qu'il s'agit du recours à la force par les Etats à des fins d'annexion territoriale, en vue de soumettre les peuples et d'établir sur eux leur domination, en d'autres termes — dans des buts de conquête.

70. Cela était vrai hier, cela l'est toujours aujourd'hui.

71. C'est au moyen de la force qu'on a autrefois imposé le joug colonial à des dizaines et à des centaines de millions d'êtres humains en Asie, en Afrique et en Amérique. A l'heure actuelle, alors qu'ils ont presque tous accédé à l'indépendance, on exploite la moindre possibilité pour rétablir la domination coloniale, d'une façon directe ou indirecte.

72. Quiconque a jadis eu recours ou a aujourd'hui recours à la force pour défendre des objectifs n'ayant rien de commun avec les intérêts des peuples se soucie fort peu de savoir que jamais la force n'a pu régler sur une base durable et juste le moindre différend entre Etats. Le recours à la force aux fins d'agression, d'annexion de territoires et d'oppression d'autres peuples a, en général, engendré la haine et suscité de nouveaux conflits. Les peuples en font les frais, les hommes en périssent, les immenses richesses matérielles qui sont le fruit de leur labeur se trouvent anéanties.

73. Voilà pourquoi les dirigeants progressistes ont compris, pratiquement dès l'apparition des Etats eux-mêmes, qu'il fallait exclure le recours à la force des relations entre Etats. Mais il ne suffit pas de comprendre ce fait. Il faut que les Etats fassent des efforts concrets. Cela est d'autant plus indispensable à l'heure actuelle, où l'apparition des armes nucléaires dans les arsenaux des Etats et leur accumulation ont modifié de fond en comble l'idée que l'on se faisait des conséquences que les conflits armés pouvaient avoir pour les peuples.

74. On peut envisager de diverses manières l'éventualité d'une crise ou d'un conflit dégénérant en un affrontement nucléaire. Cependant, tant qu'existeront les armes nucléaires, cette possibilité et ce danger subsisteront. Aucun Etat, aucun gouvernement ne peut ignorer cela. Notre pays croit qu'on peut éliminer ou du moins atténuer d'une manière décisive le danger de voir un conflit quelconque entre Etats dégénérer dans une catastrophe nucléaire. La chose est possible si le non-recours à la force dans les relations internationales devient une loi internationale, et si on interdit simultanément — et j'insiste sur ce mot — l'utilisation des armes nucléaires.

75. Le Gouvernement soviétique est convaincu qu'on ne saurait surseoir à un examen approfondi de ces problèmes. Les conditions sont, à cet égard, plus favorables actuellement qu'auparavant à un tel examen, et les possibilités d'apporter des solutions positives se trouvent accrues.

76. Se fondant sur ces considérations et consciente de sa responsabilité en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, l'Union soviétique a soumis à l'examen de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies une question intitulée : "Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires" [A/8793].

77. Notre proposition consiste essentiellement à ce que les Etats renoncent à recourir d'une manière générale à la force pour régler les litiges internationaux, notamment à recourir tant aux armes nucléaires qu'aux armes dites de type classique. Il est envisagé de conférer à cette renonciation le caractère nécessaire pour qu'aucun Etat ne puisse se soustraire à l'obligation de la respecter rigoureusement, et cela est possible si l'Organisation des Nations Unies prend véritablement conscience de ses responsabilités en ce qui concerne l'avenir de la paix.

78. Cette manière de voir est parfaitement conforme au principe fondamental énoncé à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel :

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

79. La nécessité de considérer comme un tout organique la question du non-recours à la force en général et celle de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires est dictée par la situation qui règne dans le monde.

80. Dès leur apparition, les armes nucléaires ont été invariablement considérées comme les armes d'extermination massive les plus dangereuses. Cela est vrai encore à l'heure actuelle, d'autant plus que leur puissance ne fait que croître.

81. Il serait injuste de négliger un autre aspect de la question : à mesure que se développent les armes de type classique, le danger de les voir utilisées dans des conflits militaires s'est également beaucoup accru, même en comparaison de l'époque de la seconde guerre mondiale. Au cours du dernier quart de siècle, les armes nucléaires n'ont pas été utilisées dans les conflits militaires, mais chacun sait combien de tragédies ont été causées par les armes de type classique et le très grand nombre de victimes qu'elles ont fait.

82. Tout cela milite en faveur de l'interdiction du recours à la force en violation de la Charte des Nations Unies, liée organiquement à l'interdiction en priorité de l'utilisation des armes nucléaires, qui revêt une importance particulière.

83. La sagesse et l'opportunité d'une telle mesure sont également corroborées par l'expérience déjà acquise par l'Organisation des Nations Unies lors de l'examen des problèmes de la sécurité et du désarmement. Tous nous gardons le souvenir des nombreuses tentatives faites par les Nations Unies pour trouver une solution à ces deux problèmes. Ils ont été abordés tantôt sous un angle — le non-recours à la force — tantôt sous un autre — l'interdiction des armes nucléaires. Où en est-on donc aujourd'hui ?

84. A ne considérer que ces dernières années, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté à l'unanimité une résolution sur la stricte observation de l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales [*résolution 2160 (XXI)*], la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV)*] et la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*].

85. Le principe du non-recours à la force dans les relations internationales et du règlement de tous les différends entre Etats par des moyens exclusivement pacifiques constitue l'essence même de tous ces documents. Les formules nécessaires ont été minutieusement élaborées, pesées sur la balance politique, et on a abordé semble-t-il le problème sous tous ses angles. Mais ce n'est un secret pour personne qu'on n'est pas entièrement parvenu aux fins poursuivies puisqu'il y a toujours recours à la force et que le sang continue de couler.

86. Il y a plus de 10 ans déjà que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une déclaration proclamant que l'utilisation des armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et la civilisation [*résolution 1653 (XVI)*]. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies s'est plus d'une fois prononcée en faveur de la signature par tous les Etats d'une convention internationale appropriée. Or toutes les puissances nucléaires n'ont pas appuyé la Déclaration sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et l'on n'a

même pas réussi à engager des pourparlers constructifs sur la conclusion d'une convention internationale relative à ce problème.

87. On pourrait trouver de nombreuses raisons au manque d'efficacité des décisions prises par l'ONU sur ces questions, mais une des raisons essentielles en est incontestablement qu'elles ont été examinées et réglées séparément les unes des autres par l'ONU.

88. Lorsque la question de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires a été posée, certains Etats ont exprimé des doutes quant à la possibilité de prendre une telle mesure si l'on ne banissait pas en même temps le recours à la force des rapports entre Etats. Nous ne posons pas ici la question de savoir à quel point ces doutes étaient fondés, mais, quoi qu'il en soit, ils ont bel et bien constitué un obstacle à un accord.

89. En même temps, lors de l'examen du problème de l'interdiction du recours à la force, toute décision qui était prise dans ce domaine n'avait qu'une importance limitée en l'absence d'un accord sur les armes nucléaires — c'est-à-dire les armes d'extermination massive les plus puissantes. En dissociant les deux problèmes, on introduisait un élément de malentendu et de méfiance et on affaiblissait la portée des meilleures décisions adoptées par l'ONU, cette portée se trouvant encore réduite du fait qu'elles avaient toutes un caractère de recommandation ou, dans le meilleur des cas, de déclaration d'intention. En effet, on ne leur a pas donné force de loi.

90. La proposition de l'Union soviétique [*A/8793*] tend à apporter au problème la solution la plus réaliste et la plus efficace dans les circonstances actuelles. Il s'agit précisément d'une solution répondant aux intérêts de tous les Etats, indépendamment de leur système social, de la dimension de leur territoire et de leur population, ou du fait qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires.

91. Les Etats les plus puissants sur le plan militaire, et avant tout ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire, auront, si une telle solution est adoptée, davantage la certitude qu'aucune menace ne viendra des autres Etats. La sécurité de chacun d'eux sera garantie de manière plus sûre, en même temps que sur une même base, ce qui signifie que, par rapport à la situation actuelle, personne ne sera privilégié au détriment des autres, et que personne n'y perdra rien.

92. Les Etats moins puissants sur le plan militaire, y compris les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, y gagneront eux aussi. Ils éprouvent actuellement une inquiétude justifiée à l'idée que l'arme nucléaire risque d'être utilisée contre eux en cas d'agression. L'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires combinée au non-recours à la force doit éliminer cette menace et renforcer considérablement la sécurité de tous les Etats.

93. Il va de soi que l'obligation qu'ont les pays de renoncer au recours à la force, et notamment aux armes nucléaires, ne peut en rien porter atteinte au droit de légitime défense, individuelle ou collective, consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Au contraire, cet engagement viendra corroborer le droit qu'a tout pays de se

défendre contre l'agression, de lutter pour éliminer les conséquences de l'agression, au cas où elle aurait déjà été perpétrée et où l'agresseur s'efforcerait d'en tirer profit.

94. Personne ne peut mettre en cause le droit inaliénable des Etats et des peuples victimes d'une agression de résister à celle-ci et de recourir à tous les moyens aussi longtemps que l'agresseur, persistant dans la violence, portera atteinte à leur liberté et à leur souveraineté et qu'il cherchera à conserver les territoires qu'il aura occupés par la force. Les exemples que nous avons tous sous les yeux, en Indochine et au Proche-Orient, suffisent. Qui osera nier l'évidence ? La force brutale a été employée et continue d'être employée contre les peuples de l'Indochine et contre les Etats arabes, et ces derniers ont le droit d'utiliser tous les moyens nécessaires pour repousser l'agresseur.

95. Le non-recours à la force dans les relations entre Etats ne limite en rien le droit des peuples coloniaux à lutter pour leur liberté et leur indépendance en utilisant tous les moyens qui peuvent s'avérer nécessaires. L'Organisation des Nations Unies reconnaît que c'est là leur droit légitime, fondé sur le fait qu'un acte de violence a été commis contre ces peuples, victimes du colonialisme et de l'agression, et qu'en recourant à la force pour se libérer ils ne font que rétablir la justice et leurs droits qui ont été bafoués.

96. Ainsi, tout le monde bénéficiera de la décision d'interdire à tout jamais le recours à la force et l'utilisation des armes nucléaires. Mais, pour cela, il faut que tous les Etats, et en premier lieu les puissances nucléaires, participent à son élaboration et à son adoption sans quoi aucune décision, si bonne soit-elle, ne pourra atteindre son but.

97. Le Gouvernement soviétique a mûrement réfléchi à la forme qu'il convient de donner à la résolution que l'ONU pourrait adopter sur le non-recours à la force dans les relations internationales et sur l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Nous proposons qu'à l'issue de l'examen de cette question l'Assemblée adopte un texte explicite dans lequel, afin de lui donner une efficacité maximale, l'action des deux principaux organes des Nations Unies — l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité — se trouverait étroitement liée. Au nom de l'Union soviétique, la délégation soviétique a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de résolution ci-après :

[L'orateur lit le projet de résolution distribué ultérieurement sous la cote A/L.676; pour le texte, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 25 de l'ordre du jour.]

98. Le projet que nous proposons se passe de commentaires. Il prévoit qu'un énorme pas serait fait par l'Assemblée générale qui déciderait, au nom des Etats Membres de l'Organisation, de ne pas recourir à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales et d'interdire de manière permanente l'utilisation des armes nucléaires. Ce projet contient un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures tendant à donner à cette déclaration un caractère obligatoire pour tous les Etats. Dans ce but, il conviendrait de convoquer, conformément aux dispositions bien connues de la Charte des Nations Unies, une réunion

du Conseil de sécurité au niveau des membres des gouvernements ou de représentants spécialement désignés.

99. La délégation soviétique est chargée de déclarer que l'Union soviétique sera prête à participer à la convocation d'une telle réunion du Conseil et à ses activités. Nous serons prêts à unir nos efforts, dans cette entreprise politique, à ceux de tous les autres Etats membres permanents du Conseil. Nous sommes convaincus qu'il est difficile de concevoir un plus noble devoir pour les Etats que la Charte des Nations Unies a chargés d'une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

100. Nous invitons tous les Etats représentés à l'Assemblée générale à examiner attentivement le projet que nous venons de déposer, et à adopter à l'unanimité en le prenant pour base une résolution exprimant la ferme volonté de cette organisation universelle de mettre fin à tout recours à la force en violation de la Charte des Nations Unies dans les relations entre les Etats et d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire.

101. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies apportera une forte contribution à la détente internationale, à la paix et à une meilleure compréhension dans les relations entre Etats. Cette initiative répondra aux intérêts de tous ceux pour qui la paix, la sécurité et la coexistence pacifique ne sont pas de vaines paroles mais le but à atteindre.

102. Pour instaurer une paix durable, il faut prendre des mesures efficaces pour prévenir et empêcher à l'avenir les conflits militaires. Mais il est non moins important de mettre fin aux conflits qui empoisonnent actuellement l'atmosphère internationale et d'éliminer les foyers de guerre dans les régions où il est porté atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'absence de progrès dans le règlement de ces conflits ne peut manquer de susciter une profonde angoisse quant à l'évolution ultérieure des affaires mondiales.

103. La position de l'Union soviétique sur la guerre menée contre le peuple vietnamien est connue de tous. La prolongation et l'extension de l'intervention américaine au Viet-Nam et dans les autres pays de l'Indochine suscitent l'indignation et la réprobation. Jamais comme ces derniers temps, on n'a été plus prodigue de déclarations contenant des promesses de quitter le Viet-Nam et de mettre fin à la guerre, mais jamais encore le décalage entre les paroles et les actes n'a été aussi flagrant. On a beau manipuler l'opinion en lui annonçant pour la calmer une réduction des effectifs de l'infanterie américaine au Viet-Nam, c'est en réalité à une extension sans précédent des activités militaires, d'une brutalité et d'une cruauté accrues que l'on assiste; si grandes que soient les assurances selon lesquelles on ne songe pas à régler à la place du peuple vietnamien ses affaires intérieures, on mène en fait une politique qui tend à éliminer le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud et les forces armées de libération, et à maintenir l'administration fantoche de Saïgon en tant que pouvoir unique et légitime au Viet-Nam du Sud.

104. On ne peut que s'étonner que la seule conclusion valable, à savoir qu'il est impossible de vaincre le peuple

vietnamien, n'ait pas encore été tirée. Sa fermeté ne saurait être brisée par l'intensification des bombardements ni par le blocus des ports, ni par les dégâts causés aux ouvrages hydrotechniques. Ce peuple lutte héroïquement contre l'agression; il lutte pour une juste cause : être maître chez lui. Il ne peut permettre à personne de lui dicter de l'extérieur des recettes de système politique et social ni de lui imposer des hommes de paille qui défendent des intérêts qui sont étrangers au peuple vietnamien.

105. Une solution peut être trouvée, mais uniquement au moyen de pourparlers sérieux appuyés sur une base constructive telle que celles qu'offrent les propositions bien connues contenues dans les déclarations du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud en date du 11 septembre et du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam en date du 14 septembre.

106. Le sens de ces propositions est clair et simple. Les Etats-Unis d'Amérique doivent respecter le droit du peuple vietnamien à une véritable indépendance et celui du peuple du Viet-Nam du Sud à l'autodétermination; ils doivent mettre un terme à la guerre d'agression au Viet-Nam, cesser les bombardements, la pose de mines, le blocus et tous les actes de guerre au Viet-Nam, renoncer à la politique de "vietnamisation" de la guerre, retirer rapidement et complètement les troupes américaines du Viet-Nam du Sud et mettre fin à leur participation militaire et à l'appui donné au régime fantoche de Saïgon. Une solution au problème interne du Viet-Nam du Sud doit découler de cette réalité qu'il existe au sud deux administrations, deux armées, et d'autres forces politiques. Le problème doit être réglé sur la base de l'égalité des parties et de la renonciation à l'annexion. Dans ce but, il est nécessaire de former au Viet-Nam du Sud un gouvernement provisoire de concorde nationale, comprenant trois composantes, qui prendra en charge les affaires publiques pendant la période de transition et organisera des élections générales vraiment libres et démocratiques.

107. Tout ceux qui respectent les droits des peuples, tous ceux qui n'ont pas perdu la capacité de juger objectivement la situation ne sauraient manquer de reconnaître que ces propositions sont solidement motivées, raisonnables et logiques, et qu'elles reflètent la bonne volonté du peuple vietnamien; ils ne manqueront pas non plus de rejeter catégoriquement les affirmations selon lesquelles la République démocratique du Viet-Nam essaie d'imposer au Viet-Nam du Sud un "régime communiste".

108. Si les Etats-Unis souhaitent que les négociations de Paris aboutissent au rétablissement de la paix, ils doivent donner une réponse positive à la déclaration du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud en date du 11 septembre. Mais, s'ils poursuivent un autre but, les négociations de Paris aboutiront inmanquablement à l'impasse; la guerre continuera et la responsabilité en incombera entièrement aux Etats-Unis.

109. L'Union soviétique, quant à elle, soutient sans réserve les propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud. Tous ceux à qui sont chers les idéaux de liberté et d'indépen-

dance ne peuvent manquer de se solidariser avec la lutte du peuple vietnamien.

110. Il est indispensable de trouver une solution aux problèmes du Proche-Orient. Les événements récents liés aux nouveaux actes d'agression criminels commis par Israël contre les pays arabes, y compris le Liban, montrent l'ampleur du danger et le degré d'aberration atteint par la politique suivie par les dirigeants israéliens.

111. La responsabilité qui incombe aux agresseurs est partagée par tous ceux qui les protègent et dont le soutien donne à Israël la possibilité de lancer un défi à l'Organisation des Nations Unies et à ses résolutions destinées à éliminer les conséquences de l'agression et à rétablir la paix au Proche-Orient. Les dirigeants israéliens devraient savoir qu'en politique l'aventurisme ne peut apporter que des succès illusoire et qu'en définitive il se paie inévitablement.

112. Les tentatives d'appropriation de terres arabes, les actes de guerre et d'agression incessants ne sauraient être tolérés. L'Organisation des Nations Unies a le droit et les moyens de mettre au pas l'agresseur.

113. Seul un règlement juste et durable au Proche-Orient conformément aux résolutions bien connues adoptées par l'ONU peut assurer la paix et la sécurité à tous les Etats — nous disons bien à tous les Etats de cette région. Les troupes israéliennes doivent être retirées de tous les territoires arabes qui ont été occupés en 1967.

114. Pour l'Union soviétique, l'appui des revendications légitimes des pays arabes, l'appui des décisions de l'Organisation des Nations Unies concernant le règlement politique du conflit du Proche-Orient, puis de la mission de l'ambassadeur Jarring, constituent une politique de principe à laquelle nous nous tenons et continuerons de nous tenir fidèlement.

115. Nous soutenons aussi la juste lutte du peuple arabe de Palestine pour le rétablissement de ses droits inaliénables reconnus par l'Organisation des Nations Unies. En même temps, il est évidemment impossible d'approuver les actes de terrorisme commis par certains membres du mouvement palestinien et qui ont notamment abouti aux récents et tragiques événements de Munich. Ces actes criminels portent également un coup aux intérêts nationaux et aux aspirations des Palestiniens, car ils sont exploités par les criminels israéliens pour dissimuler leur politique de brigandage contre les peuples arabes.

116. Par principe, l'Union soviétique se prononce contre les actes de terrorisme, qui font obstacle à l'activité diplomatique des Etats et de leurs représentants et qui gênent les communications entre les Etats et le cours normal de rencontres et des contacts internationaux; elle se prononce contre les actes de violence qui ne servent aucun but positif et entraînent des pertes en vies humaines.

117. La paix ne sera pas véritablement stable tant qu'il ne sera pas mis fin à la course aux armements, qui constitue une des sources principales de méfiance entre les Etats et d'aggravation du danger de guerre. La lutte pour le

désarmement se poursuit depuis longtemps. L'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste font de cette lutte une des principales orientations de leur politique extérieure, et ils entendent s'y tenir. Ce qui, il y a 12 ou 15 ans, paraissait presque inaccessible est aujourd'hui consacré dans les traités et les accords en vigueur. Parmi ceux-ci, il en est qui freinent dans une certaine mesure la course aux armements nucléaires, qui permettent d'atténuer la menace d'une guerre nucléaire : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau¹⁰ et d'autres. On vient aussi de conclure pour la première fois dans l'histoire de l'humanité un accord relatif à l'élimination de toute une catégorie d'armements d'extermination massive — les armes biologiques et à toxines¹¹.

118. A l'ensemble des engagements déjà pris dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement par la majorité des Etats vient de s'ajouter un nouvel engagement concernant les armements qui ont la plus grande puissance de destruction. Il s'agit des accords soviéto-américains sur la limitation des armes stratégiques signés à Moscou le 26 mai 1972. Réduisant au minimum la mise en place de réseaux de missiles antibalistiques, cet accord élimine une des causes essentielles de la course aux missiles défensifs et offensifs, dont il est difficile de prédire toutes les conséquences. En fixant pour la première fois les limites quantitatives des armements stratégiques offensifs, cet accord met un frein à la tendance la plus dangereuse de la course aux armements.

119. La conclusion des accords soviéto-américains sur la limitation des armes stratégiques constitue une mesure importante contribuant à atténuer la menace d'une guerre nucléaire et à freiner la course aux armements, et elle offre la perspective d'une progression vers un désarmement général. Les deux parties sont convenues de poursuivre les négociations en vue de rechercher de nouveaux arrangements dans ce sens.

120. Tout succès remporté dans la lutte pour la limitation de la course aux armements est important en soi et également en tant que point de départ pour continuer la lutte. Toute nouvelle mesure sur laquelle l'entente se sera faite augmentera les chances de passer à la solution de nouvelles questions de désarmement. Notre pays y a toujours aspiré, et nous ne ménagerons pas nos efforts pour continuer à l'avenir à contribuer avec tous les autres Etats à libérer les peuples du fardeau des armements.

121. L'Union soviétique se prononce pour la prompte solution du problème que posent la cessation de la fabrication des armes chimiques et leur destruction, problème qui fait l'objet de pourparlers à la Conférence du Comité du désarmement à Genève; elle se prononce en faveur de l'arrêt, pour tous et partout, des expériences nucléaires, notamment des essais souterrains, en faveur du

démantèlement des bases militaires situées sur le territoire d'autrui et en faveur de la création de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde.

122. En ce qui concerne les négociations sur le désarmement, les Etats ont accumulé une expérience considérable. Différentes méthodes ont été utilisées et continuent de l'être. Certaines ont fait leurs preuves et il convient d'y avoir recours. Il est cependant difficile de trouver normal que, pas une seule fois depuis le début de l'ère nucléaire, les Etats ne se soient tous réunis pour examiner le problème du désarmement qui intéresse tous les Etats, socialistes ou capitalistes, grands ou petits, développés ou en voie de développement, nucléaires ou non nucléaires. On ne peut donc que se réjouir que la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement soit devenue l'une des idées les plus populaires parmi les Etats du monde et l'opinion publique.

123. L'Assemblée générale est appelée à examiner la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement sur le plan pratique [point 26]. Nos conceptions à cet égard sont connues. Nous estimons que cette conférence doit devenir une tribune où tous les pays sans exception puissent, sur un pied d'égalité, exposer et comparer leurs points de vue sur les problèmes du désarmement dans tous leurs aspects et parvenir à un accord sur les mesures pratiques destinées à juguler la course aux armements et à aboutir au désarmement. Cela s'applique aussi bien aux armes de destruction massive qu'aux armements de type classique.

124. Le Gouvernement soviétique estime qu'il convient d'exploiter pleinement les conditions favorables à la convocation de la conférence mondiale sur le désarmement qui sont en train de se créer. Pour notre part, nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle ait lieu et soit couronnée de succès.

125. La question du renforcement de la sécurité internationale est à nouveau inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [point 35]. C'est un problème qui est et restera d'actualité tant qu'agiront les forces qui recherchent non pas l'application des principes de la Charte des Nations Unies, mais une aggravation de la tension internationale et l'écrasement de la lutte de libération des peuples.

126. Les peuples ont remporté des succès énormes dans la lutte pour l'élimination de la domination coloniale, mais la solution de ce problème n'a pas encore été trouvée et des millions d'hommes vivent encore sous le joug du colonialisme et du racisme.

127. L'Union soviétique, qui a été la première dans l'histoire de l'humanité à mettre fin à l'oppression nationale et à assumer le plein épanouissement de dizaines de nations et d'ethnies, est intransigeante à l'égard de toute manifestation du racisme, d'*apartheid*, de colonialisme et de néo-colonialisme. Notre pays s'oppose à toute tentative de pression, directe ou indirecte, sur les Etats qui, au prix d'une âpre lutte, ont conquis le droit à un développement indépendant, édifient actuellement leur économie nationale, réalisent des réformes progressistes sur le plan social et

¹⁰ Signé à Moscou le 5 août 1963.

¹¹ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

économique et défendent leur droit à la propriété de leurs ressources naturelles. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies d'aider par tous les moyens ces Etats à consolider leur souveraineté et leur indépendance.

128. En politique internationale, il est nécessaire de tenir constamment compte des nombreux problèmes que pose le progrès scientifique et technique et des exigences croissantes que celui-ci impose à la coopération internationale. Cela s'applique au domaine des relations économiques, scientifiques et techniques qui s'enrichissent de plus en plus, et cela concerne directement les nouveaux domaines de l'activité des Etats, et notamment celui de l'espace.

129. Telles sont les considérations sur lesquelles s'était fondée l'Union soviétique pour formuler ses propositions sur les principes régissant les activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique, sur la conclusion d'un traité concernant la Lune, etc. Aujourd'hui, nous proposons que soit examinée à la présente session de l'Assemblée générale une question intitulée "Elaboration d'une convention internationale sur les principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe" [point 37]. L'objectif que nous recherchons en avançant cette question est d'associer indissolublement, dès le début, l'utilisation de cette technique spatiale d'un type nouveau aux nobles objectifs de la paix et de l'amitié entre les peuples.

130. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies acquière plus rapidement un caractère véritablement universel capable de lui insuffler une force nouvelle et qui lui permette d'examiner les problèmes mondiaux de manière plus efficace. C'est pourquoi nous jugeons injustifiées les tentatives faites pour dresser des obstacles artificiels sur la voie de l'admission de nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies.

131. Nous estimons nécessaire que la République démocratique allemande soit admise à l'Organisation des Nations Unies dans les plus brefs délais; elle y a parfaitement droit, tout comme, évidemment, la République fédérale d'Allemagne. Cela répondra aux intérêts du développement ultérieur de la coopération entre Etats et à la situation politique qui est en train de se créer en Europe.

132. Personne ne doit mettre en doute le droit légitime de la République populaire du Bangladesh, qui a récemment conquis son indépendance nationale, à être admise à l'ONU. Chaque Etat possède en effet un droit légitime à devenir Membre des Nations Unies.

133. D'une façon générale, l'Organisation des Nations Unies doit se débarrasser au plus tôt du fardeau du passé, qui continue de se faire sentir dans différents domaines d'activité. Il s'agit notamment des questions concernant la Corée. Cette année, de nouvelles possibilités ont été offertes à l'Assemblée générale d'adopter une attitude constructive à l'égard de l'examen et de la solution de ces problèmes. Elles l'ont été par les Etats non alignés et socialistes qui ont proposé une question intitulée "Création de conditions favorables pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée" [A/8752 et Add.1 à 10]. Mais ceux qui, à l'époque, avaient créé un foyer de tension dans la

région de la Corée et qui s'efforcent maintenant de l'entretenir ont empêché l'Assemblée générale d'examiner cette proposition à la présente session. Tout le monde comprend qu'un ajournement artificiel risque, en l'occurrence, de nuire à cette question, et que les Etats qui ont recours à ce genre de procédés se révèlent être les adversaires d'un règlement équitable et conforme aux exigences de la normalisation de la situation en Corée, et de la consolidation de la paix dans la région.

134. Pour sa part, l'Union soviétique a, à maintes reprises, exposé sa position à l'égard du problème de Corée. Nous sommes partisans du retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud et nous appuyons les initiatives et les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique de Corée en vue de la réunification indépendante et pacifique du pays.

135. Depuis que l'Organisation des Nations Unies existe, on a cherché plus d'une fois à détruire la Charte. Quelles que soient les intentions subjectives de ceux qui soulèvent actuellement la question d'une révision de la Charte des Nations Unies, la réalité objective est telle que cette idée est lourde de menaces pour toute l'activité de l'Organisation.

136. L'Union soviétique considère que les intérêts de tous les Etats, sans exception, exigent que l'attention soit concentrée non pas sur la révision de la Charte, mais sur son respect rigoureux et sur l'utilisation plus complète des possibilités qu'elle offre.

137. La garantie du succès de l'ONU est l'aptitude des Etats Membres à agir en commun et leur volonté de le faire en vue de résoudre les problèmes qui se posent à l'Organisation. L'ONU deviendra ainsi un centre véritable de coordination des actions des nations en vue d'atteindre les objectifs communs, conformément à ce qu'exige d'eux la Charte des Nations Unies.

138. Ceux qui cherchent à fractionner les Nations Unies, soit selon l'étendue du territoire ou l'importance de la population des Etats, soit selon une répartition en Etats "riches" et "pauvres", rendent un mauvais service non seulement à l'ONU mais aussi à la cause du maintien et du renforcement de la paix dans son ensemble.

139. Ce n'est pas là l'objectif qui a inspiré les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont cherché à en faire un organisme fort, capable de riposter avec force aux agresseurs et de favoriser la coopération entre tous les pays, quels que soient leurs dimensions et leur niveau de développement économique.

140. L'Union soviétique, quant à elle, a toujours fait et fera toujours tout son possible pour que l'ONU agisse exactement de la sorte. La lutte pour la paix et la sécurité des peuples est l'orientation générale que l'Union soviétique a donnée à sa politique sur la place internationale. Cette politique a été adoptée il y a un demi-siècle par les républiques socialistes qui forment l'Union soviétique, et elle demeure inchangée aujourd'hui.

141. La vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est une session normale, une session

ordinaire. Elle peut toutefois devenir une étape marquante dans la formation d'un nouveau système de relations pacifiques entre Etats. Pour ce faire, ce sont les problèmes politiques les plus importants et les plus aigus qui doivent se trouver au centre de son attention, problèmes que la vie elle-même et le développement du monde dans son ensemble mettent au premier plan.

142. Sir Seewoosagur RAMGOOLAM (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puis-je tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de cette auguste assemblée et vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation ainsi que de son représentant permanent dans les tâches ardues qui vous attendent.

143. J'aimerais également remercier le Président sortant, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour la façon dont il a présidé les travaux de l'Assemblée générale.

144. Je suis très heureux de voir à votre droite, monsieur le Président, M. Kurt Waldheim, le nouveau secrétaire général, qui a déjà fait preuve d'un vif intérêt pour les affaires des Nations Unies en prenant connaissance des vues et des aspirations des peuples du monde. Monsieur le Secrétaire général, puissent vos efforts porter des fruits.

145. Je pense qu'il ne serait pas déraisonnable de rendre hommage à U Thant, qui s'est retiré en décembre dernier après des années d'efforts inlassables en vue de renforcer notre organisation et d'en rehausser le prestige. Il s'est toujours acquitté de ses devoirs avec infiniment de compréhension et de dévouement.

146. Parlant du haut de cette tribune à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies [*1875ème séance*], j'ai fait remarquer que l'ONU n'avait pas répondu à tous les espoirs et à toutes les attentes que les pauvres, les faibles et les déshérités de ce monde avaient placés en elle. Tout en reconnaissant qu'il faut du temps pour établir le nouvel ordre mondial de paix, de justice et de prospérité auquel nous aspirons, nous constatons un certain progrès en matière de paix et d'accords internationaux durant ces derniers mois. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et la Chine se sont rapprochés, ce qui est de bon augure. Un élément tout aussi significatif est le dialogue entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest ainsi que les discussions entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

147. Je pense que nous partageons tous l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'Organisation des Nations Unies "demeure encore la meilleure chance à long terme qui s'offre à l'ensemble de la communauté internationale pour assurer sa survie, la justice et le progrès", et selon laquelle "à long terme, il n'y a rien qui puisse remplacer cette institution" [*A/8701/Add.1, p. 2*]. Je me permets de dire que les Etats Membres devraient s'efforcer de rendre les Nations Unies chaque année plus efficaces et qu'il incombe à l'Assemblée générale, à chaque session ordinaire, de veiller à un progrès constant vers les objectifs que nous nous sommes fixés.

148. Je voudrais maintenant en venir à quelques idées précises. Il ne fait aucun doute qu'en rétablissant les droits de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies et en admettant cinq Etats nouveaux l'Assemblée, lors de la vingt-sixième session, a agi de manière décisive pour favoriser une efficacité plus grande des Nations Unies.

149. Maurice accueille favorablement l'initiative des Etats Membres demandant à l'Assemblée générale d'examiner la question de l'admission du nouvel Etat du Bangladesh dans la communauté des nations. Il ne faut pas lier cette question à des éléments qui n'ont aucun rapport direct, la question doit être vue séparément, car Maurice estime comme d'autres pays que, avec l'admission de ce pays aux Nations Unies, la plupart des questions qui sont actuellement en suspens entre le Pakistan et le Bangladesh trouveraient leur solution.

150. A ce propos, nous sommes heureux qu'au titre de l'Accord de Simla de juillet dernier l'Inde et le Pakistan soient convenus de renoncer au recours à la force pour régler leurs différends, conformément à la Charte. Le rétablissement de relations normales entre ces deux pays contribuera dans une large mesure à la solution des divergences qui séparent encore le Pakistan et le Bangladesh. Les Nations Unies se doivent d'encourager ces trois nations à rétablir des conditions de paix durables sur le sous-continent. Nous estimons que ce n'est pas en maintenant le Bangladesh en dehors de la famille des Nations Unies que nous contribuerons au règlement pacifique des différends qui troublent la paix en Asie du Sud-Est.

151. Je demande instamment à la République populaire de Chine d'envisager l'admission du Bangladesh avec compréhension et générosité; je lui demande de ne pas suivre la voie de l'ostracisme à cause duquel la Chine elle-même s'est vu, pendant un quart de siècle, refuser la place qui lui revenait au sein de notre organisation.

152. J'en viens maintenant à une question très délicate qui préoccupe vivement la plupart des gouvernements à l'heure actuelle. Au cours des années, nous avons, de temps à autre, critiqué l'Afrique du Sud pour sa politique à l'égard de ses habitants noirs. Mais, à mon avis, la politique sud-africaine d'*apartheid* et de discrimination à l'encontre de nos frères et de nos sœurs d'Afrique pâlit jusqu'à disparaître devant les récentes décisions de l'Ouganda, à savoir l'expulsion et l'expropriation des Asiatiques de ce pays. Nous avons tous éprouvé un sentiment de honte; au nom de l'humanité et de la paix, j'adresse un appel au président Amin pour qu'il fasse un examen de conscience et revoie la situation; sinon, il n'y aura pas de différence entre la politique adoptée par l'Ouganda et celle de l'Afrique du Sud. Après tout, l'Afrique du Sud n'a pas spolié et chassé des gens en raison de leur origine et de leur race, provoquant ainsi les terribles maux qu'aurait entraînés une telle politique de mépris total des principes sur lesquels repose notre organisation mondiale.

153. Sans intervenir dans la politique intérieure d'un Etat, je voudrais m'occuper d'autres problèmes que connaissent ceux de nos frères qui luttent encore pour obtenir leur indépendance.

154. Il n'y a pas si longtemps que l'humanité tout entière a connu deux guerres mondiales menées pour la justice, la liberté, l'égalité et les possibilités pour tous. La dernière guerre s'est achevée voici 27 ans. Pourtant, malgré les efforts de notre organisation et ceux des peuples économiquement faibles du monde, il est encore des territoires coloniaux qui luttent pour défendre leurs droits. Il y a quatre ans, j'ai évoqué ce problème en cette assemblée [1765^{ème} séance] et nous sommes encore dans un sombre tunnel, avançant à tâtons vers l'aube que nous souhaitons pour chacun de ces territoires.

155. Rien aujourd'hui ne justifie qu'un pays demeure sous la domination d'une grande puissance, quelle qu'elle soit. Je ne lance pas ici un réquisitoire contre les grandes puissances, mais je me propose aujourd'hui d'appeler à leur conscience, à celle des pays représentés ici. Je crois que les grandes puissances qui, aujourd'hui, détiennent de vastes superficies de territoires habités par d'autres peuples devraient renoncer à leur mainmise sur ces territoires, en conservant, s'il le faut, les liens culturels, économiques et autres.

156. Les gouvernements amis auxquels je m'adresse ne doivent pas s'offusquer de ma démarche mais bien faire un examen de conscience et se demander si le fait de conserver des colonies en cette décennie peut encore se justifier. Cette domination coloniale a des aspects bien laids car les territoires en question sont utilisés comme bases pour la subversion économique et politique des pays voisins qui, eux, sont devenus indépendants. Si la liberté ne peut venir d'elle-même à ces pays, je me permets de suggérer une fois de plus à l'Assemblée de relancer le Conseil de tutelle, sous la protection duquel devraient vivre tous les territoires encore dépendants et qui les aiderait à obtenir leur indépendance un jour prochain, sinon je ne vois pas d'espoir pour ces territoires. Je sais que j'aborde là une question bien délicate. Mais, au nom de Dieu et au nom de la justice, je demande aux puissances intéressées de bien vouloir poursuivre une politique de "vivre et laisser vivre". Je vous livre cette idée, mes chers collègues, pour étude et action.

157. Je suis heureux que la question du terrorisme ait fait l'objet de débats. Nous espérons que la modération et la sagesse amèneront un meilleur état de choses. Mais il faudra tout d'abord définir le terrorisme et exclure de cette définition les combattants de la liberté et les mouvements de libération pour lesquels l'Organisation de l'unité africaine a doublé sa contribution cette année. Seulement, une fois qu'on les aura exclus, à qui s'appliquera le terrorisme ? Aux Arabes et aux détournés d'avions ! On voit immédiatement combien le problème devient délicat. Tous, nous déplorons et condamnons le terrorisme, et je suis très heureux que, dans sa déclaration à la 2038^{ème} séance, M. Williams Rogers, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ait longuement défini les divers aspects du terrorisme en donnant une orientation nouvelle et sans aucun doute acceptable à ce problème. Je suis convaincu que tous les Etats examineront favorablement le projet de convention déposé par les Etats-Unis aux fins de prévenir et de punir certains actes de terrorisme international [A/C.6/L.850].

158. En route pour les Nations Unies, j'ai eu l'occasion de me rendre au Proche-Orient et je suis plus que jamais

convaincu qu'avec l'aide des superpuissances qui sont vraiment responsables de la tension dans cette partie du monde l'Assemblée devrait s'efforcer d'assurer la paix dans l'honneur. Je suis certain qu'il est possible pour la Fédération des Républiques arabes et les autres pays arabes voisins de reconnaître les frontières d'Israël et de vivre en paix avec lui, à condition qu'Israël se retire des territoires qu'il occupe contre les vœux de ses voisins. Sinon, la paix du monde sera toujours menacée sans qu'il y ait le moindre espoir de réconciliation.

159. Comme je viens de le dire, le souci premier de l'Assemblée devrait être de favoriser la paix dans le monde entier, et il est encourageant de penser qu'à sa dernière session l'Assemblée a déclaré que "l'océan Indien est désigné à jamais comme une zone de paix" [résolution 2832 (XXVI)] et a demandé aux grandes puissances et à tous les autres Etats intéressés d'entrer immédiatement en consultations en vue d'arrêter le processus d'escalade et d'expansion de leur présence militaire dans l'océan Indien et d'éliminer de l'océan Indien toutes les bases, installations militaires et services de soutien logistique, la mise en place d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et toute manifestation de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien conçue dans le contexte de la rivalité des grandes puissances.

160. Dans le contexte de la résolution 2832 (XXVI) qui contient la déclaration en question, Maurice continuera de coopérer avec toutes les autres parties intéressées pour faire de l'océan Indien une zone dénucléarisée et une région pacifique.

161. En outre, si l'on songe aux réussites de l'Organisation de l'unité africaine dont Maurice s'enorgueillit d'être membre, nous partageons la conviction du Secrétaire général que "les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer dans tout ordre mondial viable" [A/8701/Add.1, p. 3]. Sans renoncer à leurs prérogatives à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies devraient encourager les organisations régionales créées conformément aux principes de la Charte dans le rôle de première instance à l'égard des différends locaux et des conflits entre Etats Membres. Le bilan des succès de l'Organisation de l'unité africaine est important à cet égard. A notre dernière conférence au sommet^{1 2}, une fois de plus nous avons pu voir appliquer des méthodes pacifiques de solution des différends par voie de négociation, de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Aussi souvent que possible, il convient de donner aux organisations régionales l'occasion de maintenir la paix régionale, conformément à l'Article 52 de la Charte.

162. J'en viens maintenant à la condition principale pour assurer le maintien de la paix, je veux dire la question du désarmement général et complet. A cet égard, nous avons noté que les mesures les plus décisives pour mettre fin à la course aux armements restent à prendre. Bien entendu, nous nous félicitons de ce que des accords sur des mesures

^{1 2} Neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Rabat du 12 au 15 juin 1972.

partielles de désarmement aient été signés et que des conversations sur la limitation des armes stratégiques aient été couronnées de succès. Mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas de traité d'interdiction complète des armes nucléaires, nous ne pourrons pas parler vraiment de paix. Peut-être la réponse réside-t-elle dans une conférence mondiale du désarmement, comme celle proposée par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous croyons qu'une conférence de ce genre, si elle est dûment préparée comme on l'a suggéré à la dernière session dans la résolution 2833 (XXVI), aboutira aux résultats désirés, à condition que les questions fondamentales — y compris la cessation de tous les essais nucléaires et la destruction de toutes les armes nucléaires existantes — soient pleinement discutées en premier lieu.

163. Si nous examinons tous les problèmes de développement social et économique que connaissent les deux tiers de l'humanité, nous comprenons combien il convient d'agir énergiquement pour assurer des mesures de contrôle démographique. Maurice, l'un des pays qui souffrent de l'explosion démographique, du sous-emploi et du chômage qui s'ensuivent, comprend plus peut-être que d'autres pays que l'absence de développement économique fait naître le trouble social qui en fin de compte entraîne, à son tour, de graves conflits. En conséquence, Maurice mobilise toutes les institutions de contrôle démographique sous l'égide de l'Etat. C'est ainsi que Maurice espère fournir à sa population des possibilités accrues de vie meilleure, en supprimant les obstacles au progrès économique et social.

164. Enfin, nous sommes fermement convaincus du fait que la meilleure façon pour les Nations Unies de servir l'humanité serait de devenir un centre où s'harmonisent les efforts humains dans les domaines politique, économique et social.

165. M. MOORE (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation du Ghana et en mon nom personnel, je vous félicite, monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé ne constitue pas seulement un honneur envers vous-même, mais aussi envers votre pays, la Pologne, avec lequel le Ghana entretient depuis nombre d'années des liens aussi amicaux qu'utiles. Le colonel Acheampong, chef d'Etat et président du Conseil national de la rédemption, m'a expressément chargé de vous transmettre les salutations fraternelles du Gouvernement et du peuple du Ghana. Il désire également que je vous donne l'assurance du soutien du Gouvernement du Ghana dans les efforts que vous serez appelé à déployer en tant que président de cette session de l'Assemblée. J'ai reçu pour instructions de vous assurer que le Gouvernement du Ghana continuera de donner son appui à l'Assemblée pendant cette session et de contribuer à ses travaux, malgré les préoccupations que lui causent de difficiles problèmes économiques et sociaux.

166. Le développement économique du Ghana, comme celui d'autres pays en voie de développement, souffre d'un système commercial international inéquitable et d'une structure financière mondiale qui semble maintenir un *statu quo* néfaste, les pauvres s'appauvrissant et les riches s'enrichissant. C'est en présence de cette sombre réalité que

nous, au Ghana, nous nous efforçons non seulement de survivre, mais de créer pour nous-mêmes un niveau de vie convenable. Il fut un temps où nous pensions que l'aide étrangère était la réponse à nos difficultés économiques. L'expérience nous a appris depuis lors que les conditions dans lesquelles l'aide étrangère est actuellement accordée n'engendrent pas la prospérité et l'abondance, mais la misère et les privations. Nous avons appris que pour venir à bout de nos difficultés économiques il ne fallait plus courir les antichambres des grandes puissances, la sébile à la main, mendiant des aumônes pour nourrir notre peuple et développer notre pays. Notre salut économique est entre nos propres mains et notre succès ne pourra être mesuré que par l'effort que nous sommes disposés à faire nous-mêmes. C'est pourquoi, depuis qu'il s'est chargé de l'administration du Ghana, il y a à peine neuf mois, le Conseil national de la rédemption, sous la conduite stimulante du colonel Acheampong, a mobilisé totalement les ressources du pays tout entier.

167. Mais est-il nécessaire que le fait de faire cavalier seul entraîne des difficultés et des sacrifices dans notre monde d'aujourd'hui ? Toutes les affirmations de solidarité internationale ne sont-elles que des phrases creuses ? Ma délégation estime que les Nations Unies, depuis qu'elles existent, se sont trop préoccupées d'endiguer les problèmes politiques, aussi importants soient-ils. De l'avis de ma délégation, la question plus vaste est la tension infiniment plus dangereuse qu'entraînent d'indéfinissables différences dans les niveaux de bien-être économique des pays et qui n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent, surtout de la part des grandes puissances qui, si elles le voulaient bien, pourraient contribuer à créer un monde à l'abri de la faim, de la pauvreté et de la maladie.

168. Dès 1944, à Dumbarton Oaks, les fondateurs de l'ONU avaient reconnu les dangers qui accompagnent la disparité économique et sociale et ils ont, par conséquent, inscrit dans la Charte la nécessité de les éliminer. La Charte envisage le recours à un mécanisme international pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

169. Les Nations Unies ont déjà fêté leur vingt-cinquième anniversaire. Mais, malgré le lancement des première et deuxième décennies du développement, le fossé entre pays riches et pays pauvres continue de se creuser. En fait, le commerce international, les systèmes et institutions financiers nationaux rendent cette tendance inévitable. Il est vrai que certains pays développés ont pris des mesures pour répondre aux objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Un système généralisé de préférence en faveur d'importations des pays en voie de développement a été mis en œuvre par certains pays évolués. Certaines mesures temporaires ont été adoptées également afin de stabiliser et de réformer le système monétaire international. Mais, preuves en main, il est difficile de ne pas conclure que, pour beaucoup de pays développés, la confirmation solennelle donnée aux stratégies et aux programmes d'action des première et deuxième décennies du développement n'était que des paroles d'exhortation, et, dans le monde en voie de développement, nous avons eu la naïveté de prendre au sérieux les déclarations officielles des riches et des puissants.

170. Les imperfections de la Stratégie internationale du développement sont dues en grande partie à une réaction insuffisante et peu généreuse, dans l'ensemble, du point de vue de l'assistance officielle aux pays en voie de développement, de la part des pays développés. Un déclin inquiétant de l'appui du public et des parlements de certains pays donateurs importants se transforme peu à peu en politique nationale. La répugnance à libéraliser les tarifs, les pratiques commerciales restrictives et l'absence d'un accord sur des prix stables pour les matières premières sont des éléments qui ont affecté les perspectives d'amélioration des termes de l'échange des pays en voie de développement.

171. Par opposition aux prix attrayants des produits des pays développés qui sont constamment en hausse, les produits de base, soutien de l'économie des pays en voie de développement, connaissent une chute catastrophique constante. La communauté internationale devrait comprendre qu'étant donné les fluctuations des prix des produits de base le monde en voie de développement a très peu de chances de gagner suffisamment pour répondre à ses besoins en devises et en investissements. Cependant, comme les pays évolués continuent d'avoir besoin de produits de base pour entretenir leurs industries croissantes, il est de l'avantage des deux parties de s'entendre rapidement sur un système de stabilisation des prix de produits de base, étant entendu que l'impulsion et l'encouragement donnés à la production des matières de base assureront par la même occasion la réussite constante des industries qui en dépendent dans les pays évolués.

172. C'est pourquoi mon gouvernement regrette profondément qu'un accord international sur le cacao n'ait pas encore été conclu. Le cacao rapporte au Ghana près de 80 p. 100 de ses devises et, par conséquent, mon gouvernement espère vivement qu'à la Conférence des Nations Unies sur le cacao, qui se tient actuellement à Genève, des conclusions positives sur le cacao pourront être trouvées.

173. Ce défaut de progrès économique appréciable a encore été accentué par les crises monétaires et financières et par les monnaies flottantes décrétées par les pays développés. En fait, ces éléments ont contribué en grande partie à aggraver les problèmes des pays en voie de développement. Le fardeau croissant de la dette a grandement affecté la capacité des pays en voie de développement d'atteindre les objectifs prévus par la Stratégie internationale du développement. Si l'expérience du Ghana pouvait servir de guide, le handicap de l'endettement imposé aux pays en voie de développement n'est pas seulement dû à la réduction des devises provenant de leurs exportations. Dans le cas du Ghana, par exemple, un certain nombre de projets financés par les crédits des fournisseurs n'ont pas été précédés par les études de faisabilité habituelles qui en auraient assuré la rentabilité. Des commissions d'enquête et autres études, effectuées au Ghana, ont nettement prouvé que certains des contrats étaient entachés de corruption. Il a également été révélé que les prix cités ont été gonflés. Il faut ajouter à cela des conditions de remboursement draconiennes qui ont empêché la création de ressources raisonnables permettant l'amortissement des dettes. Il n'est pas étonnant que beaucoup de projets n'aient été que des poids morts et

n'aient abouti à aucun résultat productif. Cela étant, le Gouvernement du Ghana s'attend que les autres pays accueillent avec compréhension et sympathie les mesures qu'il prend au sujet de ses dettes.

174. Les résultats décevants de notre développement dus à un certain nombre de facteurs, et notamment les pratiques commerciales très rigoureuses de certains pays créanciers, n'ont fait que renforcer la volonté du Ghana de ne compter que sur lui-même. En adoptant cette politique, nous ne voulons pas dire que nous fermons la porte à une aide étrangère sincère venant de pays amis. Notre objectif est de relever le niveau de vie des Ghanéens et de poser la base d'institutions qui permettront de cultiver les valeurs spirituelles de l'homme dans une atmosphère de paix et de justice. Pour que nous puissions accepter l'aide étrangère, il faudra qu'elle nous soit fournie dans les conditions les plus généreuses, répondant aux arrangements de remboursement très libéraux de l'Agence internationale de développement. Le Ghana est également convaincu des avantages qu'il y aurait à diversifier ses liens commerciaux avec des marchés nouveaux et croissants. Etant donné ces avantages en puissance, des plans sont en cours pour réactiver les arrangements commerciaux et de paiement avec des pays qui ne sont pas les partenaires commerciaux habituels du Ghana.

175. Malgré les nobles objectifs de la Stratégie internationale du développement, il existe un fossé qui va s'élargissant entre les intentions et les réalisations. La technique vient accentuer les inégalités entre pays évolués et pays en voie de développement. Tandis que les nations de l'hémisphère nord vivent dans une aisance et un confort sans précédent, la majorité des pays sont condamnés à une vie d'abominable pauvreté, marquée par des maladies sans nombre et le manque des services sociaux qui leur assureraient une existence digne de ce nom. Cependant, les pays en voie de développement ont largement contribué et contribuent encore de manière appréciable au bien-être économique des riches. Devons-nous nous accommoder de cette situation ou n'avons-nous pas plutôt le devoir, en tant que communauté internationale, de la redresser grâce à nos efforts conjugués ?

176. C'est ce même souci qui a poussé le Président de la Banque internationale à faire observer récemment que les nations riches du monde, qui possèdent 25 p. 100 de sa population mais 80 p. 100 de ses richesses, devraient fournir l'assistance complémentaire sous forme d'aide et de commerce dont les nations en voie de développement ont besoin pour répondre à leurs objectifs nationaux minimaux. Cette assistance complémentaire pourrait être financée par le simple transfert d'un infime pourcentage de l'accroissement du revenu que connaîtront les pays développés pendant les années 70.

177. Le progrès scientifique et technique a fait du monde un grand village et a augmenté l'interdépendance des nations et des Etats. Les problèmes d'un secteur de notre monde étroitement interdépendant ne peuvent être méconnus par les autres secteurs qu'à leurs risques et périls. N'oublions pas que les astronautes qui sont allés dans l'espace extra-atmosphérique, regardant en arrière, ont été frappés par l'unité et la petitesse du monde. Selon l'avertissement de Woodrow Wilson, vous ne pouvez pas avoir de

paix, vous ne pouvez même pas avoir de part légitime dans les affaires du monde si vous n'êtes pas les partenaires de tous les autres.

178. Nous croyons que la doctrine d'interdépendance devrait trouver son expression dans une politique étrangère judicieuse et solide qui donnerait un cadre au progrès réel de l'humanité. Cela m'amène à la politique étrangère du Ghana et, de ce point de vue, je ne saurais faire mieux que de citer les paroles de notre chef d'Etat, le colonel Acheampong, qui disait le 17 janvier de cette année :

“Notre politique étrangère sera fondée tout d'abord sur une politique africaine vigoureuse et dynamique. Nous avons l'intention de cultiver les relations les plus étroites et les plus cordiales avec tous nos frères africains qui ne sont pas encore libres, qui subissent des privations, des humiliations et un traitement indigne sur le continent où ils sont nés. En conséquence, nous appuierons avec vigueur les efforts d'élimination des derniers vestiges du colonialisme et de la discrimination raciale de notre continent. Nos frères africains, qui luttent pour être maîtres de leur destin malgré les racistes d'Afrique du Sud et le régime rebelle de Ian Smith, en Namibie et dans les parties de l'Afrique que détient le Portugal, auront notre appui le plus ferme.”

179. Parlant de l'Organisation de l'unité africaine, le colonel Acheampong a déclaré :

“Nous adhérons sans aucune réserve à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et nous sommes décidés à donner un appui agissant à tous les efforts destinés à en faire un organisme qui exprime et réalise avec efficacité les aspirations de l'Afrique.”

180. A propos du non-alignement, le colonel Acheampong a dit que “la politique traditionnelle du Ghana, depuis qu'il a acquis son indépendance, a été une politique de non-alignement”, et il a ajouté :

“Le nouveau Gouvernement du Ghana entend poursuivre une véritable politique de non-alignement; nous serons les amis de tous ceux qui veulent être nos amis; le Ghana ne s'immiscera dans les affaires intérieures d'aucun Etat souverain et nous nous attendons à ce que tous les Etats respectent le même principe dans leurs relations avec nous.”

181. Parlant des Nations Unies, le colonel Acheampong a déclaré :

“Le nouveau Gouvernement du Ghana réaffirme son appui à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme et nous avons l'intention de jouer pleinement notre rôle aux Nations Unies et dans leurs différents organes en vue de réaliser les objectifs et buts de l'Organisation des Nations Unies.”

182. C'est en tenant compte de notre politique étrangère officielle que je vais maintenant faire quelques observations sur la situation politique dans le monde.

183. Le tableau de la situation politique mondiale, vu du Ghana, est loin d'être satisfaisant. Les guerres, les conflits continuent de troubler la paix du monde : les canons continuent de tonner, les bombes continuent de pleuvoir sur des innocents dans bien des parties du monde, et les

droits légitimes de secteurs entiers de la population mondiale sont aujourd'hui encore foulés au pied par des hommes qui n'en professent pas moins les principes moraux les plus élevés.

184. J'en viens maintenant au Viet-Nam. Si l'Indochine continue de figurer en gros titres dans les journaux du monde entier, c'est parce que la guerre tragique du Viet-Nam persiste. Le coût de cette guerre en déperdition économique et écologique, sans parler des pertes en vies humaines et des souffrances, est un stigmate pour notre organisation qui s'est révélée impuissante à mettre un terme à cette tragédie humaine. Il n'est plus permis de douter aujourd'hui que la force ne saurait résoudre le problème vietnamien comme les bombardements massifs du Viet-Nam du Nord l'ont amplement démontré. La solution réside dans les négociations. L'entente qui se dessine entre les deux Allemagnes ainsi qu'entre le nord et le sud de la Corée nous montre que la chose est possible. A notre avis, le retrait total des forces étrangères déjà amorcé devrait permettre au peuple vietnamien de régler ses divergences en toute liberté. Nous réclamons donc que cessent les bombardements du nord, nous demandons que toutes les troupes étrangères soient retirées du Viet-Nam et que soit reconnu au Viet-Nam le principe de la libre détermination.

185. Je passe maintenant au Moyen-Orient. Sous le calme relatif du Moyen-Orient couve une situation qui pourrait être explosive et nous avons tous le devoir de prévenir de nouvelles hostilités dans une région qui a déjà connu tant de souffrances. La délégation du Ghana est fermement d'avis que la clé d'une paix durable au Moyen-Orient consiste en un abandon des territoires acquis comme butin de guerre, en échange d'une reconnaissance des droits de tous les Etats de la région ainsi que dans la recherche d'une juste solution du problème palestinien. Les conditions énoncées dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité contiennent les objectifs équilibrés auxquels ma délégation donne tout son appui.

186. Je passe maintenant à l'Afrique australe. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, le Conseil national de la rédemption a proclamé, en tant que principe fondamental de la politique étrangère du Ghana, que l'Afrique devrait connaître une émancipation totale de la domination étrangère. Le Gouvernement du Ghana s'inquiète de voir persister le colonialisme, le néo-colonialisme et la discrimination raciale, non seulement en Afrique mais également en d'autres parties du monde. Une telle situation constitue un anachronisme flagrant en même temps qu'un danger qui menace la paix mondiale.

187. Mon gouvernement se préoccupe tout particulièrement de la situation toujours plus grave en Afrique australe, dont les problèmes constituent un défi pour les buts et objectifs des Nations Unies. Tandis que je parle ici, le Portugal poursuit une guerre insensée en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) pour écraser les aspirations légitimes de la population autochtone et s'opposer à ce que, sur la terre où ils sont nés, des hommes connaissent une existence digne. Et, toujours tandis que je parle, le rebelle Ian Smith jouit des fruits de son usurpation illégale du pouvoir et continue d'exploiter la majorité africaine pour le plus grand bien de la minorité blanche. Pendant que

je parle, le système de l'*apartheid* de Vorster consolide plus encore ses positions et accentue son emprise sur la Namibie. Ces colonialistes et racistes endurcis, avec la complicité et l'appui de certains de leurs amis, ont jeté un défi à l'opinion mondiale civilisée et bafouent en toute impunité toutes les valeurs morales et humaines. Pendant combien de temps pourrons-nous demeurer indifférents à la persistance de ces fléaux qui sont non seulement la négation de tout ce que représentent les Nations Unies, mais constituent également une véritable menace pour la paix mondiale ? Ma délégation est convaincue, et nous voudrions à cet égard lancer un avertissement, que si la situation honteuse et déplorable qui règne en Afrique australe n'est pas modifiée par des moyens pacifiques, elle sera changée par la violence et les répercussions s'en feront sentir bien au-delà des frontières de l'Afrique australe.

188. Ce n'est un secret pour personne que la situation en Afrique australe n'a pu persister si longtemps que grâce à l'aide et au réconfort que certains pays, notamment des pays occidentaux, donnent à ces régimes colonialistes et racistes. Les sanctions imposées par les Nations Unies au régime de Smith subissent constamment toutes sortes de violations par des moyens indirects et, à ce propos, nous regrettons profondément de devoir constater que certaines des grandes puissances sont parmi les coupables. Le Portugal, pays pauvre et sous-développé, n'aurait jamais pu poursuivre cette guerre insensée en Afrique sans l'appui matériel et diplomatique de ses alliés de l'OTAN. L'Afrique du Sud de Vorster continue de jouir de l'appui et des investissements massifs des organisations capitalistes internationales, ce qui lui permet de se développer au prix du travail des esclaves africains. Ce régime a même poussé la hardiesse jusqu'à essayer d'étendre son odieuse politique à la Namibie, Territoire sous tutelle des Nations Unies. Le Gouvernement du Ghana condamne sans réserve tous les pays qui, animés par le désir égoïste de réaliser des gains financiers, donnent leur appui à ces régimes. Le Gouvernement du Ghana adhère à la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine qui rejette le dialogue comme moyen de susciter un changement dans la politique de l'*apartheid* des racistes de la République d'Afrique du Sud. Nous avons adopté cette attitude parce que nous ne croyons pas que les circonstances actuelles se prêtent au dialogue.

189. Etant donné qu'il est évident que les forces du colonialisme et de l'*apartheid* ont lancé un défi à tous les arguments convaincants qui militaient en faveur d'un changement, est-il étonnant que les nationalistes africains aient été contraints de prendre les armes contre ces régimes ?

190. Le Gouvernement du Ghana continuera d'apporter son appui, tant moral que matériel, aux mouvements de libération en Afrique, et de travailler, dans le cadre de l'OUA, en vue de la réalisation de leurs objectifs. Conformément à l'appui que nous déclarons accorder à ces mouvements de libération, le Gouvernement du Ghana s'est offert pour recevoir la prochaine conférence du Comité de libération de l'OUA, prévue pour janvier 1973 et dont les préparatifs sont déjà fort avancés.

191. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour réitérer l'appel lancé par ma délégation à la Confé-

rence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue en Guyane en août 1972, en faveur d'un appui matériel pour les mouvements de libération en Afrique. J'adresse maintenant cet appel à tous les Etats épris de paix représentés ici aux Nations Unies, à tous ceux qui se soucient du bien-être de l'humanité tout entière, notamment des pays africains. Les mouvements de libération en Afrique jouissent de la reconnaissance officielle de l'Organisation de l'unité africaine et continuent d'en recevoir une aide matérielle. En d'autres termes, il existe déjà, au sein de l'OUA, un mécanisme grâce auquel cette aide matérielle est acheminée, et je propose que, pour commencer, nous y ayons tous recours.

192. En outre, ma délégation appuie fermement la proposition visant à la création d'un fonds spécial des Nations Unies destiné à aider les mouvements de libération en Afrique. Ces mouvements de libération ont besoin de toute l'aide qu'ils pourraient obtenir de tous les peuples épris de paix et nous devrions leur accorder une généreuse contribution. Les mouvements de libération luttent en Afrique pour leur liberté et la victoire leur est assurée. Nous pouvons tous hâter cette victoire en contribuant généreusement au succès de leurs efforts. L'heure des belles paroles de sympathie et d'inquiétude est passée; le temps est maintenant à l'action.

193. Il est déplorable de constater que la course mondiale aux armements poursuit son ascension, ayant maintenant atteint des dépenses records de l'ordre de 200 milliards de dollars, dans lesquelles la part des deux superpuissances à elle seule représente plus de 70 p. 100. Malgré l'égalité dans la force nucléaire de deuxième frappe à laquelle sont parvenues les deux superpuissances, qui empêcherait voire éliminerait toute victoire nucléaire au moyen d'une attaque par surprise, le cercle vicieux et dangereux de l'accumulation des armes demeure inchangé.

194. Il est reconnu qu'en l'absence de système valable de sécurité internationale la sécurité nationale constitue un élément de haute priorité pour tous les gouvernements. Cependant, il n'y a guère de justification à permettre à la course aux armements de parvenir à des propositions aussi inquiétantes. Le Gouvernement du Ghana fait écho à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Waldheim, pour demander un moratoire d'ensemble de tous les essais nucléaires, qu'ils soient souterrains ou dans l'atmosphère, en tant qu'étape nécessaire vers un désarmement général et complet [A/8701/Add.1, p. 3]. A cet égard, mon gouvernement se félicite des progrès réalisés aux entretiens sur la limitation des armes stratégiques et espère que le modeste début que représente un accord limité conduira vers de nouveaux progrès dans tous les domaines du désarmement. Les économies réalisées en matière de désarmement pourraient être mises à profit, non seulement pour répondre aux besoins sociaux et économiques des pays eux-mêmes, mais également pour aider à débarrasser le monde de la plupart des misères, de la pauvreté et de la maladie.

195. Ma délégation estime que le désarmement ne saurait être laissé à la seule bonne volonté des superpuissances et des grandes puissances. En conséquence, le Gouvernement du Ghana attend beaucoup de la conférence mondiale du désarmement projetée. Le désarmement est un problème

qui intéresse le monde entier. Le Gouvernement du Ghana est convaincu que cette conférence, qui est des plus souhaitables, devrait être ouverte à tous les Etats. Mon gouvernement sera heureux de participer à cette conférence et de contribuer à sa réussite.

196. Je me suis efforcé d'exposer le plus brièvement possible la situation politique mondiale, telle que l'envisage le Ghana. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, cette situation est loin d'être satisfaisante.

197. Nous reconnaissons cependant qu'au cours de l'année écoulée des progrès appréciables ont été réalisés dans certains domaines touchant les relations internationales, ce qui nous permet d'espérer un avenir meilleur. En particulier, je tiens à citer les visites du président Nixon à Pékin et à Moscou, les diverses initiatives tendant à un rapprochement entre les deux Allemagnes et, d'une manière plus générale, entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Les efforts entrepris par la Corée du Nord et la Corée du Sud pour normaliser leurs relations sont des initiatives heureuses et l'Accord de Simla entre l'Inde et le Pakistan est une mesure louable sur la voie de la paix entre ces deux pays. Le Gouvernement du Ghana note également avec satisfaction les entretiens actuellement en cours entre les Premiers Ministres de la Chine et du Japon. Le Gouvernement du Ghana salue toutes ces tendances encourageantes dans la situation politique mondiale et leur donne tout son appui.

198. Aidé par les progrès de la science et de la technique, l'homme a conquis la distance, a trouvé remède à de nombreuses maladies et, dans l'ensemble, a amélioré les niveaux de vie dans une mesure à laquelle ses ancêtres n'auraient pu songer. La recherche fiévreuse d'une société prospère, le recours sans frein à la technique n'ont pas été sans effets défavorables : le déséquilibre entre les populations, l'industrie et les ressources naturelles constitue déjà une menace à l'existence des hommes sur la planète; l'appauvrissement des ressources naturelles, la pollution et autres fléaux menacent les bases mêmes de la vie des hommes.

199. L'environnement que l'on néglige, avec les désastres que cela entraîne, n'est pas du souci exclusif des pays industrialisés. C'est un problème important aussi bien pour les pays développés que pour les nations en voie de développement. L'érosion et l'épuisement des sols provoqués par les changements de cultures ou le déboisement;

les fleuves et les mers pollués par les déchets et les ordures qu'on y déverse; la pollution incessante de l'air; les conditions d'hygiène insuffisantes; une érosion des sols que rien n'arrête; le surpeuplement des villes et tant d'autres questions intéressant le milieu humain préoccupent tous les pays du monde.

200. Le Ghana a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm du 5 au 16 juin 1972. Avec les autres pays intéressés, nous avons élaboré une stratégie destinée à empêcher une détérioration plus poussée de notre patrimoine naturel.

201. En tant que pays en voie de développement le Ghana a sa part de fleuves pollués, avec la menace qu'ils représentent pour la vie aquatique et pour les millions de villageois qui trouvent dans ces fleuves leur seule source d'eau potable. C'est pourquoi le Ghana a demandé la création d'un fonds fournissant l'eau potable. Nous renouvelons ici cet appel. Comme ma délégation l'a souligné à la Conférence de Stockholm, nous continuerons d'avoir recours à la technologie et à l'industrialisation pour améliorer la qualité de la vie des hommes sans pour cela sacrifier la nécessité d'une protection du milieu. L'industrialisation et la préservation du milieu ne doivent pas s'exclure mutuellement, car ma délégation est convaincue que la recherche systématique dans le domaine de la technique d'industrialisation contribuerait à minimiser et peut-être même à éliminer complètement la pollution dont s'assortit actuellement l'industrialisation.

202. La Conférence de Stockholm s'était judicieusement donné pour devise "Une seule terre". Nos destinées sont liées les unes aux autres. Nos problèmes ne peuvent être résolus séparément. La paix et la prospérité sont indivisibles. Nos protestations en faveur de la paix au Viet-Nam et ailleurs et notre souci d'assurer le bien-être de nos peuples sonneront creux à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une préoccupation sincère à l'égard des peuples opprimés où qu'ils se trouvent, et en particulier des peuples noirs d'Afrique australe et de toutes les personnes de descendance africaine. Enfin, le Gouvernement du Ghana réaffirme son intention de travailler de concert avec les peuples du monde épris de liberté, dans le but d'édifier un monde où règnent la paix, la justice et la liberté pour tous.

La séance est levée à 13 h 15.